

Succès du placement par GBL de 1 milliard d'euros d'obligations 1,25% à 4 ans échangeables en titres GDF SUEZ

CETTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DISTRIBUÉE, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, NI DANS AUCUN AUTRE ETAT DANS LEQUEL LES OFFRES OU VENTES SERAIENT INTERDITES EN VERTU DU DROIT APPLICABLE.

GBL (Groupe Bruxelles Lambert) a réalisé une émission par sa filiale à 100% GBL Verwaltung S.A. d'obligations échangeables en actions existantes ordinaires de GDF SUEZ (« GDF SUEZ ») pour un montant de 1 milliard d'euros (les « Obligations »).

Albert Frère, CEO, Ian Gallienne et Gérard Lamarche, Administrateurs Délégués de GBL, déclarent :

« GBL a placé avec succès 1 milliard d'euros d'obligations échangeables en actions GDF SUEZ lui permettant de disposer, grâce à la qualité de sa signature de crédit, d'une flexibilité financière accrue pour poursuivre sa stratégie de diversification de son portefeuille tout en préservant ses cash earnings, en continuant de percevoir le dividende de l'action GDF SUEZ.

GBL continuera à l'issue de l'opération à jouer un rôle d'actionnaire stratégique de long terme au sein du Conseil d'Administration de GDF SUEZ. Cette participation demeure un actif significatif GBL.

GBL entend poursuivre son soutien actif à GDF SUEZ, leader mondial dans l'énergie, dans sa stratégie de croissance et de création de valeur et renouvelle sa pleine confiance à Gérard Mestrallet et ses équipes pour sa mise en œuvre.»

Le prix d'échange implicite des Obligations (18,32 euros) fait ressortir une prime d'émission de 20% par rapport au cours de référence de l'action GDF SUEZ. Les porteurs d'Obligations pourront demander l'échange de leurs Obligations contre des actions GDF SUEZ, sous réserve de la faculté de GBL de payer en numéraire tout ou partie de la valeur des actions GDF SUEZ en substitution de leur échange.

Les Obligations ont une maturité de 4 ans et portent intérêt à un taux annuel de 1,25%. Les Obligations seront remboursées au pair le 7 février 2017, sous réserve de l'option exerçable par GBL de remettre des actions GDF SUEZ aux porteurs des Obligations et de payer, le cas échéant, en numéraire le solde entre la valeur des actions à livrer et le nominal des Obligations.

Le placement des Obligations a été dirigé par BNP Paribas Fortis, Deutsche Bank, Société Générale Corporate & Investment Banking et UBS en qualité de Teneurs de livre Associés. Rothschild agit en tant que conseil financier de GBL dans le cadre du placement.

Les Obligations ont fait l'objet d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés en France et hors de France à l'exception des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et de l'Australie.

Le règlement-livraison des Obligations est prévu le 7 février 2013.

L'admission des Obligations aux négociations sur le marché Euro MTF de la Bourse du Luxembourg sera demandée au plus tard le 7 mai 2013.



GBL est une société à portefeuille cotée depuis 1956 et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché règlementé de NYSE Euronext à Bruxelles. L'objectif poursuivi par GBL est la création de valeur pour ses actionnaires. GBL s'efforce de développer un portefeuille de participations axé sur un petit nombre de sociétés industrielles leader sur leur marché auprès desquelles elle peut jouer son rôle d'actionnaire professionnel dans la durée. Le portefeuille est amené à évoluer dans le temps en fonction de la vie des sociétés et des opportunités de marché. GBL investit et désinvestit en fonction de ses objectifs de création de valeur et de maintien d'une structure financière solide.

Avertissement

Cette communication n'est pas destinée à être distribuée, de manière directe ou indirecte, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon, ni dans aucun autre Etat dans lequel une telle publication ou distribution serait interdite. Cette communication ne constitue pas une offre de vente des Obligations et/ou des actions à délivrer en échange des Obligations (ensemble, les « Titres ») ni l'incitation à une offre d'achat des Titres, de même qu'il n'y aura aucune offre des Titres dans les Etats dans lesquels une telle offre serait interdite en fonction du droit applicable. Les Titres mentionnés dans cette communication n'ont pas été et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis d'Amérique en vertu du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act »), et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique, sans enregistrement préalable ou en l'absence d'une exemption d'enregistrement conformément au Securities Act. Aucune offre publique des Titres ne sera réalisée aux Etats-Unis d'Amérique ni dans aucun autre Etat.

Dans les Etats Membres de l'Espace Economique Européen (« EEE »), cette communication est seulement destinée aux investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive 2003/71/CE, tel qu'amendée et transposée dans chaque Etat Membre (la « Directive Prospectus ») (« Investisseurs Qualifiés »). Toute personne acquérant des Titres via toute offre au sein de l'EEE (un « Investisseur ») ou à qui une offre sur les Titres est faite sera réputée avoir déclaré et reconnu être un Investisseur Qualifié. Tout Investisseur sera également réputé avoir déclaré et reconnu que les Titres acquis via l'offre n'ont pas été acquis pour le compte de personnes au sein de l'EEE autres que des Investisseurs Qualifiés, et que les Titres n'ont pas été acquis en vue de leur offre ou revente dans l'EEE à des personnes d'une manière telle qu'il en résulterait une obligation pour GBL ou pour tout Teneur de livre Associé de publier un prospectus en vertu de l'article 3 de la Directive Prospectus. GBL, les Teneurs de livre Associés et chacune de leurs sociétés liées, et d'autres, se fieront à la véracité et à l'exactitude des déclarations et reconnaissances précitées.

En outre, au Royaume-Uni, cette communication est uniquement adressée et n'est distribuée qu'aux Investisseurs Qualifiés (i) ayant une expérience professionnelle dans des matières relatives à des investissements tombant sous le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (I' « Ordonnance »), (ii) tombant sous le champ d'application de l'article 49 de l'Ordonnance à qui ce document peut être légalement communiqué et (iii) auxquelles elle peut légalement être communiquée (l'ensemble de ces personnes étant appelé les « Personnes Qualifiées »). Les personnes qui ne sont pas des Personnes Qualifiées ne doivent pas lire, agir ni se baser sur la présente communication. Tout investissement et toute activité d'investissement auxquels se rapporte cette communication n'est accessible qu'aux Personnes Qualifiées.

Les Teneurs de livre Associés agissent uniquement pour GBL dans le cadre de l'offre et pour aucune autre partie. Ils ne pourront être tenus responsables que par GBL pour l'octroi des protections offertes aux clients des Teneurs de livre Associés ou pour la fourniture de conseils en relation avec l'offre. Les Teneurs de livre Associés ne font aucune déclaration quant à l'exactitude de la présente communication, ou de toute opération à laquelle celle-ci ferait référence, et n'assument aucune responsabilité quant à son contenu.

Cette communication est faite à titre d'information uniquement et ne saurait remplacer un jugement indépendant. Elle ne vise pas à fournir des conseils en investissement et ne doit en aucune manière être utilisée ou considérée comme une offre de vente, une incitation d'offre d'achat des Titres ou comme une recommandation d'achat ou de vente des Titres. Tant les Teneurs de livre Associés que leurs sociétés liées respectives n'acceptent aucune responsabilité quant à l'utilisation de la présente communication et ne font aucune déclaration quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de celle-ci.